

L'Arcep remet les pendules à l'heure du très haut débit en Europe

L'**Arcep** (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) ne goûte guère la récente étude de l'Idate. Dans son 12e DigiWorld Yearbook, l'Institut [s'inquiète de la déconfiture des opérateurs européens](#) qui entraînerait un retard de l'Europe en matière d'infrastructure **très haut débit** face au reste du monde. Retard que ne constate pas le régulateur, notamment pour la France.

Dans son éditorial de sa récente lettre hebdomadaire (parue vendredi 25 mai), le président de l'Autorité, **Jean-Ludovic Silicani**, remet les pendules à l'heure. D'abord en rappelant que l'avancée de l'Asie dans le très haut débit « *s'explique par le fait que le Japon et la Corée, notamment, ont déployé depuis plus de 10 ans, des réseaux à très haut débit dans des conditions très différentes de ce qui peut être réalisé en Europe ou aux États-Unis, ne serait-ce qu'en raison de la forte densité du peuplement dans les pays asiatiques* ».

Fortement équipé, peut-être, mais pour un taux relativement faible de bénéficiaires. Ainsi, au **Japon**, le taux de pénétration du haut et du très haut débit de 27 % de la population reste inférieur à celui de la France de 34 % ; chiffres de l'OCDE à l'appui. Reste à savoir quelle part de la population bénéficie effectivement du très haut débit.

Une fracture sociale aux États-Unis

Et aux **États-Unis** ? Pas mieux et plus cher. Quand en France un foyer paie 30 euros pour une offre triple play haut débit (voire près de 40 euros pour du très haut débit), la facture américaine dépasse les 100 dollars (soit plus de 80 euros à ce jour) mensuels. « *Ce qui entraîne une fracture, celle-ci sociale* », ne manque pas de souligner le dirigeant de l'Arcep.

Il ajoute que « *le développement dans ce pays des réseaux à très haut débit correspond, dans une large mesure, notamment sur le marché mobile, à un rattrapage pour des opérateurs qui n'avaient pris qu'avec difficulté le tournant du haut débit au cours de la décennie précédente* ». Résultat, le chiffre d'affaires des opérateurs y a baissé de 7 % entre 2008 et 2011 avec une baisse des effectifs d'environ 20 % entre 2006 et 2011. Dans le même temps, celui-ci progressait de 3 % en France (même si [le vent tourne en 2012](#)). « *On voit là les effets de l'affaiblissement de la régulation et du caractère insuffisant de l'animation concurrentielle. Il ne s'agit donc assurément pas d'un modèle de référence* », commente Jean-Ludovic Silicani.

Quant au **territoire européen**, les disparités sont telles qu'il est difficile de se contenter d'une analyse macroscopique. Alors que les pays de l'Est profitent de la mise à jour de leurs infrastructures télécoms (très en retard) en sautant le pas du haut débit pour passer directement au très haut débit, le club des cinq (Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie, Espagne) paye son évolution et la qualité de ses offres haut débit qui s'inscrivent comme un frein à l'accès à des débits vertigineux.

6 millions de foyers éligibles au très haut débit

Mieux, la **France** est « regardée [...] avec de plus en plus d'intérêt, au niveau communautaire ». Un intérêt alimenté par la décision du régulateur de fixer, dès 2010, un cadre réglementaire au déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones moyennement denses (essentiellement sous l'impulsion d'Orange et des collectivités). Cadre qui vise à apporter « prévisibilité et sécurité à tous les acteurs publics ou privés ». Certes, tout n'est pas parfait et « il faut maintenant mettre en place un pilotage stratégique et opérationnel global, au plan national ». Autrement dit, s'assurer que l'ensemble de la France sera bien couvert en très haut débit.

La France aurait donc tort, aux yeux de l'Arcep, de culpabiliser sur un retard tout à fait explicable, sans pour autant être justifié. Et de rappeler que « 6 millions de foyers sont éligibles au très haut débit en France (essentiellement sur l'offre FTTB de Numericable, NDLR), contre 2 millions en Italie, et moins d'un million en Allemagne et en Espagne ». Mais la croissance passera par le maintien d'investissements massifs, de l'ordre de **6 milliards d'euros par an** pour l'ensemble des réseaux fixes et mobiles, nouveaux comme existants.

Or, si les opérateurs en France déclarent maintenir leurs volumes d'investissements dans le mobile à travers le déploiement de la 4G notamment, il restera à vérifier que ceux des réseaux fixes suivent la cadence. Pressurisés par la concurrence et la baisse des revenus, les opérateurs risquent en effet de concentrer leurs efforts sur les services au potentiel commercial le plus fort, c'est-à-dire ceux dédiés à la mobilité, en pleine explosion avec l'Internet mobile. Un déséquilibre potentiel que l'Arcep aura à cœur de surveiller.